

GESTION RESPONSABLE DES SENTIERS

2^e phase

Parc de la Gatineau



2^e étape de consultation
16 avril 2015

Contexte

- Série de consultations auprès des groupes d'utilisateurs des sentiers du Parc ayant pour but
 - de améliorer l'offre récréative
 - de protéger les éléments naturels fragiles
 - de réduire la fragmentation des habitats
- Première consultation
 - Sentiers utilisés, expérience recherchée et demandes
 - 16 juin 2014, 1^{er} octobre (Pontiac) et 9 octobre 2014
- Deuxième consultation
 - État de la situation, principes de gestion des sentiers et formes de collaboration possibles
 - 16 avril 2015
- Prochaines étapes
 - Travail en groupes (par activité/thématique)
 - Troisième consultation : mise en commun de solutions

Objectifs de la rencontre

- **Faire l'état de la situation** suivant l'analyse de l'été 2014
 - Information sur la fragilité écologique de certains habitats du Parc concernant les sentiers non officiels les plus populaires et les demandes reçues
- Discuter des **principes de gestion** des sentiers
- Discuter des **formes de collaboration possibles** et des **pistes de solution** pour réduire l'incidence écologique de ces sentiers et offrir de nouvelles activités récréatives

Demandes des utilisateurs

- Accès direct au Parc pour les résidents des environs
- Accès pour les municipalités de La Pêche, Pontiac, Chelsea (sentiers de Chelsea) et la ville de Gatineau
- Nouvelles pratiques de vélo de montagne (OMBA)
- Arrière-pays
- Sentiers de vélo 'fatbike'
- Restaurer le sentier équestre et les infrastructures connexes
- Plus de sentiers de raquette
- Parois d'escalade additionnelles
- Site de parapente
- Sentiers de ski de fond pour des compétitions de haut niveau

Fragilité écologique

- Analyse des sentiers tenant compte
 - des espèces en péril protégées par la loi
 - des milieux humides
 - des cours d'eau
 - des habitats protégés par la loi (ex. : sites de nidification)
- 241 km de sentiers étudiés
 - sentiers de l'escarpement d'Eardley
 - demandes de différents usagers
 - sentiers d'hiver proposés pour un usage à l'année
- Analyse SIG (information géomatique)

Habitats protégés par la loi

Habitats	Zone tampon (mètres)
Milieux humides, lacs et cours d'eau	15 m
Woodsie à lobes arrondis	150 m
Noyer cendré, érable noir, orme liège	5 m
Conopholis d'Amérique	150 m
Cypripède tête de bélier	150 m
Ptérospore à feuilles d'Andromède	150 m
Goodyérie pubescente	150 m
Hélianthe à feuilles étalées	300 m
Sumac aromatique	300 m
Renouée de Douglas	150 m
Pelléade à stipe pourpre	150 m
Paruline hochequeue	100 m
Petit blongios - site de reproduction	500 m
Site de nidification du faucon pèlerin	500 m
Rainette faux-grillon de l'ouest	300 m
Espèce fragile	150 m
Héronnières	500 m

Petit blongios

- **HABITAT ESSENTIEL** : 500 m d'un site de reproduction
- Son nid repose sur une plateforme de tiges rigides (îlots de végétation dense).
- Marais dominés par des plantes émergentes robustes (quenouilles) entourées de zones d'eau libre.
- Nid généralement à moins de 10 m d'une zone d'eau libre nécessaire pour se nourrir.
- Il chasse ses proies à l'affût en eau peu profonde.



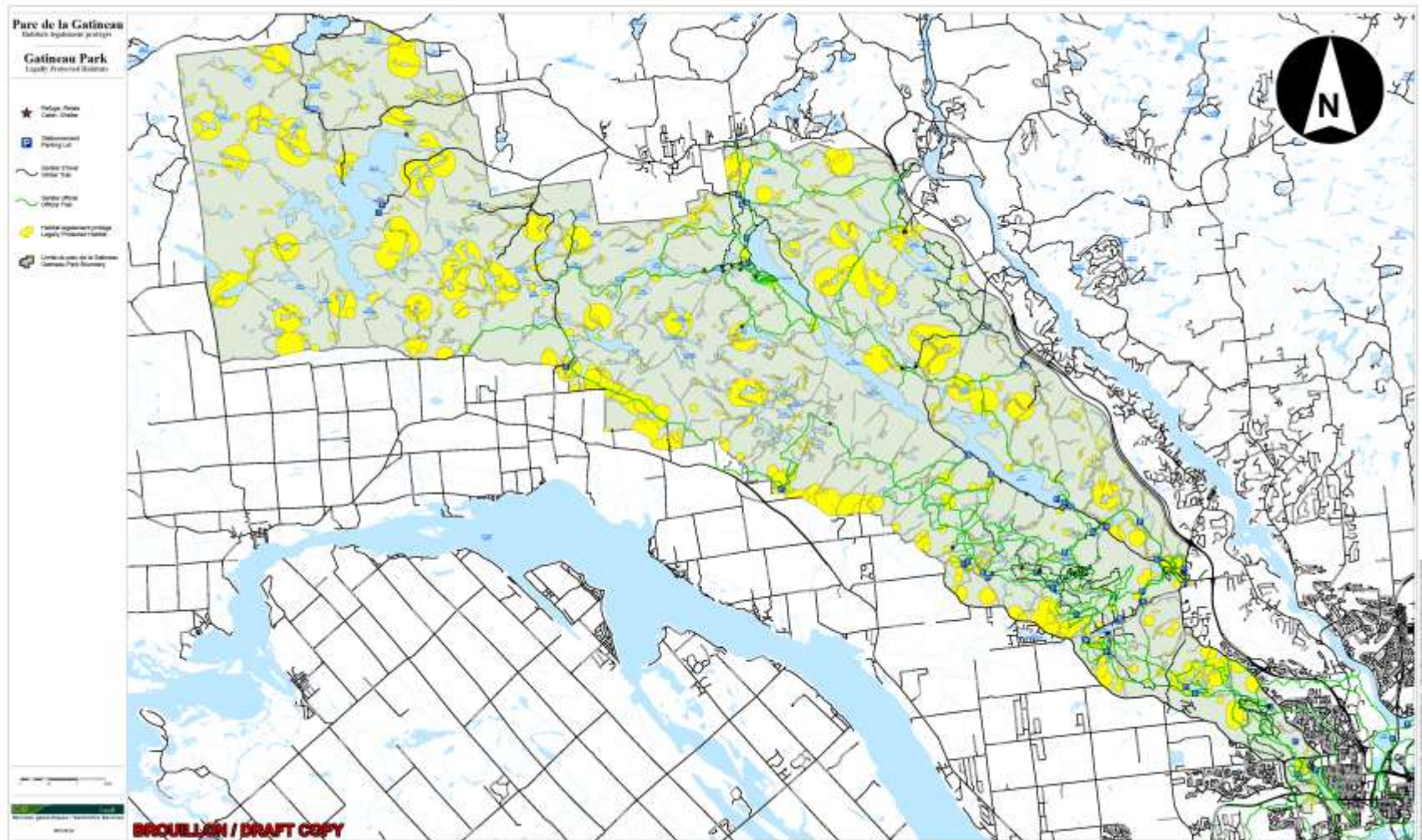
Faucon pèlerin

- **HABITAT ESSENTIEL** : Zone de protection intégrale : 250 m de chaque côté du nid sur toute la hauteur + une bande de 50 m à la limite de la rupture de pente en haut et en bas.
- La présence humaine lors de la nidification provoque
 - **stress** et **agitation**;
 - l'éloignement des adultes;
 - l'**abandon** du nid, la **chute** ou encore l'**envol prématuré** des jeunes;
 - l'**abandon** du site en cas de dérangement répété.
- Le couple, fidèle au site de nidification, ne reviendra pas nicher sur cette paroi.



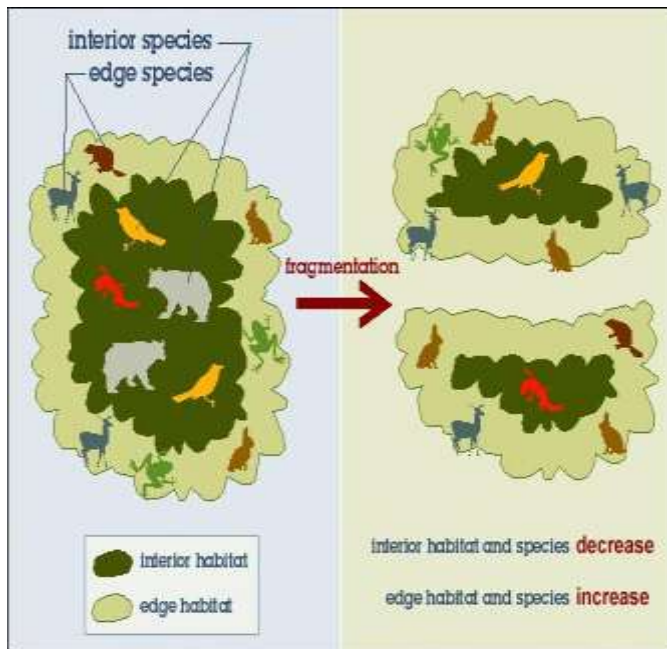


Habitats protégés par la loi*



*Les sentiers non officiels ne sont pas indiqués

Avantages de la protection des habitats



- Réduction de la fragmentation
- Création de zones propices aux grands mammifères
- Meilleure qualité des habitats
- Diminution des espèces envahissantes

Atelier

- Principes de gestion des sentiers (30 min)
 - Êtes-vous d'accord avec les principes proposés?
 - Sinon, que changeriez-vous?
- Formes de collaboration possibles et pistes de solution pour réduire l'incidence écologique de ces sentiers et améliorer l'offre récréative (30 min)
 - Quelles approches suggérez-vous pour réduire l'incidence écologique de l'utilisation de sentiers non officiels et de la pratique d'activités en arrière-pays?
 - Selon vous, quel serait l'engagement de votre groupe/communauté dans la mise en œuvre de ces approches?
 - Quels sont les modèles de gestion que vous avez expérimentés ailleurs et qui, selon vous, pourraient être des exemples à suivre pour le parc de la Gatineau?
- Plénière (30 min)

Prochaines étapes

- Travail en groupes (par activité/thématique)
 - Au cours de la prochaine année
 - Mise à jour par courriel aux 6 mois
 - Randonnée
 - Vélo
 - Résidents
 - Hiver
- Troisième consultation
 - Mise en commun de solutions
 - 2016